

Réponse du Comité d'agglomération

Question relative à la vision pour une nouvelle exposition nationale

Quest_Leg 2016-2021_2017_002

Auteur : Bernhard Altermatt (Fribourg)

L'organisation d'expositions nationales dans notre pays est une longue tradition. Ces dernières visent à renforcer la cohésion nationale et à réfléchir au rythme d'une exposition par génération sur le présent et l'avenir de notre pays. La dernière édition, qui s'était tenue dans la région des Trois-Lacs en 2002, avait bénéficié d'un écho médiatique et d'une fréquentation importante. Elle avait permis de mettre en lumière la région hôte et de proposer une offre touristique attrayante durant plusieurs mois.

Les dix plus grandes villes du pays ambitionnent de mettre sur pied une nouvelle exposition nationale à l'horizon 2030. Le projet fait actuellement l'objet d'une déclaration d'intention au niveau des exécutifs des villes de Bâle, Berne, Bienne, Genève, Lausanne, Lucerne, Lugano, Saint-Gall, Winterthour et Zürich. L'idée forte de cette exposition décentralisée est de mettre en valeur les villes en tant que carrefours d'échange et principales promotrices du développement sociétal et économique. Les organisateurs partent du principe qu'une réflexion à ce propos est nécessaire dès lors que les villes et leur espace fonctionnel sont appelés à jouer un rôle central en tant que laboratoires d'idées pour le développement du pays.

La coordination de ce projet est actuellement assurée au sein d'une communauté d'intérêt « *IG Zehn Städte für eine Landesausstellung* ». Les dix villes concernées ont rédigé un mémorandum destiné à coucher sur le papier le concept de la future exposition nationale à la fin de l'année dernière. Ce document fait actuellement l'objet d'un examen qui vise à définir de manière plus précise les principaux contours de la manifestation, notamment sous l'angle organisationnel et financier. Les résultats de cette réflexion seront connus et communiqués au public dans le courant du mois de mai 2017. Il ressort des contacts pris que le projet est actuellement en phase d'élaboration. La structure porteuse de la manifestation n'est ainsi pas encore arrêtée de manière définitive. Le cercle des villes organisatrices pourrait notamment évoluer et s'ouvrir à d'autres partenaires une fois la structure organisationnelle du projet clarifiée. Il n'est, a priori, pas exclu qu'une entité politique de la taille de l'*Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération)* puisse, le cas échéant, intégrer l'organisation du projet.

L'*Agglomération*, en charge de la promotion touristique, économique et culturelle à l'échelle régionale, prête une attention toute particulière à l'organisation de la future exposition nationale. Le *Comité d'agglomération (ci-après Comité)* n'entend toutefois pas s'engager en première ligne pour promouvoir l'organisation d'un tel événement. Il observe qu'à ce stade, le projet repose uniquement sur une déclaration d'intention des exécutifs des différentes villes concernées. Le *Comité* souhaite ainsi disposer de davantage d'informations sur le contenu et sur la forme de la manifestation avant d'évaluer l'intérêt d'une éventuelle participation, notamment au niveau de la concordance entre les thèmes développés et les tâches déléguées à l'*Agglomération*. Il relève à ce titre qu'une évaluation devra être effectuée par les dix villes concernées pour ce qui est de la faisabilité du projet entre le printemps et la fin de l'année.

Le *Comité* estime préférable dans ces conditions d'attendre que le concept de la manifestation soit affiné par les principaux partenaires actuels du projet avant de requérir formellement une participation aux groupes de discussion liés à l'organisation de cet événement. Le cas échéant, il interviendra dans ce sens auprès de la communauté d'intérêt qui porte le projet et de l'Union des villes suisses.

Cette question est ainsi liquidée.

Fribourg, le 6 avril 2017